

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

Présents : Georges GERIN ; Liliane MASNADA ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Henri DUCARRE ; Christine BRUYAT ; Florent PAILLÉ ; Yves WITKOWSKI (arrivée à 19h42 au point n°3 de l'ordre du jour) ; Maxime MALJOURNAL ; Isabelle KOUDOUOVOH.

Absents excusés : Gérard CHAPOT (procuration à Jacqueline ROSSI).
Christelle DUCHATEAU (procuration à Florent PAILLÉ).
Adeline DEBREUILLE (procuration à Isabelle KOUDOUOVOH).
Evelyne REY (procuration à Liliane MASNADA).

Jacqueline ROSSI et Maxime MALJOURNAL ont été nommés secrétaires de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2017.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2. AVIS SUR RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION DE CARRIERE A BELMONT-LUTHEZIEU.

M. le Maire explique qu'en tant que commune limitrophe, le conseil municipal doit donner son avis sur le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière de BELMONT LUTHEZIEU par la société CONDITIONNEMENT DECHETS BETON. Il indique qu'une enquête publique a lieu du 12 juin 2017 au 12 juillet 2017 et que cet avis y sera annexé.

Après consultation du dossier, il propose de donner un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter cette carrière.

Vote : pour à l'unanimité des présents.

3. CONVENTION AVEC L'AGENCE D'INGENIERIE01 POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ADAP.

Liliane MASNADA indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir un bilan critique de l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée) afin d'établir une analyse complète, d'effectuer une nouvelle évaluation des travaux proposés, d'identifier les possibilités de dérogations, d'identifier les travaux à reporter en cas de cession de bâtiment et de mettre en place une programmation de travaux 2017 conforme au montant inscrit au budget primitif 2017 (40 000 €).

Pour ce faire, elle propose au conseil municipal de signer une mission d'accompagnement avec l'Agence d'Ingénierie01 d'un montant de 2 250 € HT.

Elle précise que le bilan établi en 2015 par M. PIPIER comporte des incohérences tarifaires.

Florent PAILLÉ demande combien a coûté la 1^{ère} étude et si cela n'a pas été payé pour rien.

Liliane MASNADA répond qu'elle a coûté environ 6 000 €, que celle-ci a servi aux déclarations en préfecture et que de toute façon, le montant des travaux étant trop élevé, il est nécessaire de déclasser des bâtiments et d'effectuer des regroupements.

Arrivée à la séance du conseil municipal d'Yves WITKOWSKI à 19h42.

Christine BRUYAT demande à voir la convention et précise qu'elle ne l'a pas reçue avec sa convocation.

Liliane MASNADA la lui communique et indique que seul le point n°1 du devis est à valider.

Vote : 13 voix pour, 1 abstention (Gérard CHAPOT).

4. ASSISTANCE A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : « DOCUMENT UNIQUE ET PENIBILITE ».

Monsieur le Maire explique que les articles L-4121 et suivants du code du travail imposent aux employeurs publics et privés d'évaluer les risques professionnels pris par les salariés, d'établir un programme d'action, de prévention (Document Unique) et un bilan de pénibilité individualisé.

Liliane MASNADA précise que ce « Document Unique » est obligatoire depuis 2001 avec une mise à jour annuelle et qu'il est nécessaire d'établir un état des lieux et un bilan de prévention, d'hygiène et de

sécurité. Elle indique que la Société Point Org Sécurité a déjà effectué un document initial en 2013 et qu'elle propose un devis de remise à jour d'un montant de 858.34€ TTC.

Vote : pour à l'unanimité.

5. DELIBERATION POUR ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA CC BUGEY SUD CONCERNANT L'ACQUISITION DE MATERIELS ALTERNATIFS AU DESHERBAGE CHIMIQUE.

M. le Maire rappelle au conseil municipal l'adhésion en date du 9 avril 2016 à la charte « zéro phyto » et l'engagement de la Communauté de communes Bugey Sud de réaliser le plan de désherbage communal, de participer à l'achat groupé de matériel et d'organiser la formation des agents communaux sur son territoire.

Il indique que pour réaliser les dossiers de demande de financement de matériel à l'Agence de l'Eau et au Département de l'Ain et bénéficier de 50 à 80 % de subvention, il est nécessaire de signer une convention d'adhésion au groupement de commande de la CC Bugey Sud.

Liliane MASNADA indique que la CC Bugey Sud regroupera les commandes de matériels de toutes les communes, effectuera les dossiers de demande de subventions, bénéficiera de tarifs préférentiels et refacturera à chaque commune le montant de ses achats, subventions déduites.

Julie BUISSON, chargée de mission « zéro pesticide » à la CC Bugey Sud a effectué un état des lieux des besoins de la commune, en présence des employés communaux et de Liliane MASNADA. Une pré-commande d'un montant de 1 580 € a été faite.

M. le Maire précise que le matériel sera commandé en septembre.

Florent PAILLÉ indique que cela fait 2 ans que les rues ne sont pas désherbées et qu'il serait urgent de commander le matériel nécessaire.

Vote : 12 voix pour, 2 abstentions (Gérard CHAPOT et Florent PAILLÉ).

6. CONVENTION POUR LIVRAISON DES REPAS A LA CANTINE PAR LE CROQU'AIN.

Le Maire rappelle que le Croqu'Ain fournit les repas à la cantine scolaire.

Il présente une nouvelle convention de livraison, pour l'année scolaire 2017/2018, avec maintien du tarif à 3,82 € par repas.

Vote : pour à l'unanimité.

7. ACHAT DE TERRAIN AU « SALOIR DE VIRIEU ».

M. le Maire rappelle que lors de l'installation du transformateur électrique « en Mussignin » sur des parcelles appartenant au Saloir de Virieu, Gérard CHAPOT avait proposé à l'entreprise de vendre à la commune les parcelles utilisées par la commune sur lesquelles se trouvent également installée une réserve incendie et les containers TRIMAX.

Un bornage définitif de ces parcelles a été réalisé par le cabinet de géomètre GSM.

M. le Maire présente au conseil municipal un courrier du Saloir de Virieu proposant de céder ces parcelles ainsi que les bâches à la commune à titre gracieux. En contrepartie, il sera inclus dans l'acte de vente une convention indiquant que la commune prend à sa charge l'entretien de la réserve incendie et que le Saloir pourra s'en servir en cas de nécessité.

Liliane MASNADA demande quelles sont les charges d'entretien de la réserve incendie.

Le Maire répond que depuis 3 ans, cela n'a rien coûté et que l'entretien est déjà pour moitié à la charge de la commune car cette réserve incendie est partagée entre l'entreprise et la commune en cas d'incendie dans le quartier de « Mussignin ».

Jacqueline ROSSI indique qu'il faut signer cette convention.

Liliane MASNADA répond à Jacqueline ROSSI qu'il est nécessaire de partir sur des éléments sains et clairs et que cette convention et les éléments en sa possession ne le sont pas.

Après de longues discussions, M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition du Saloir de céder à la commune à titre gratuit les parcelles et les bâches avec intégration dans l'acte de vente de la convention d'entretien telle que proposée dans le courrier du Saloir.

Vote : adopté par 9 voix pour, 5 abstentions (Christine BRUYAT, Isabelle KOUDOUOVOH, Adeline DEBREUILLE, Liliane MASNADA, Evelyne REY).

8. ALLOCATION POUR FOURNITURES SCOLAIRES.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer un montant d'allocation pour pallier aux fournitures scolaires des enfants scolarisés à Virieu le Grand mais habitant dans une autre commune. Il précise que ces enfants doivent être titulaires d'une dérogation scolaire acceptée par le Maire de la commune où ils résident.

La commission des finances propose un montant forfaitaire de 450€ par an et par enfant.

Christine BRUYAT demande comment a été calculée cette somme.

Philippe REVEL répond que ce forfait est une moyenne basse des montants réclamés dans les communes environnantes.

Vote : 13 voix pour, 1 abstention (Gérard CHAPOT).

9. SUBVENTIONS A VIRIEU ANIMATIONS ET A L'HARMONIE L'ARENE.

1°) Liliane MASNADA présente une demande de subvention de Virieu Animations pour le feu d'artifice annuel tiré lors de la fête du lac des 14 et 15 août 2017. Elle indique que la CC Bugey Sud n'a pas reconduit sa subvention et que c'est donc à la commune de participer à cette manifestation.

Elle annonce qu'à titre personnel elle propose 3 000 €, soit la totalité du coût du feu d'artifice.

M. le Maire indique que la commission des finances propose entre 1 500 et 2 000 € mais aucunement 3 000 €.

Jacqueline ROSSI est d'accord avec les dires du Maire.

Un tour de table est effectué : Henri DUCARRE, Christine BRUYAT, Liliane MASNADA, Yves WITKOWSKI, Isabelle KOUDOUOVOH et Maxime MALJOURNAL indiquent qu'ils souhaitent que la commune prenne en charge le feu d'artifice et Maxime MALJOURNAL précise qu'il faut aider les gens qui s'investissent dans les associations car cela devient rare.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les 2 propositions suivantes :

Subvention de 2 000 € : 6 pour : Georges GERIN, Philippe REVEL, Jacqueline ROSSI, Gérard CHAPOT (par procuration donnée à Jacqueline ROSSI), Florent PAILLÉ, Christelle DUCHATEAU (par procuration donnée à Florent PAILLÉ).

Subvention de 3 000 € : 8 pour : Henri DUCARRE, Christine BRUYAT, Isabelle KOUDOUOVOH, Liliane MASNADA, Yves WITKOWSKI, Maxime MALJOURNAL, Evelyne REY (par procuration donnée à Liliane MASNADA), Adeline DEBREUILLE (par procuration donnée à Isabelle KOUDOUOVOH).

La subvention de 3 000 € est adoptée à la majorité.

2°) Liliane MASNADA présente la demande de subvention de l'Harmonie l'Arène pour l'organisation du Festival Brass At Home qui a eu lieu le 20 mai 2017. Elle indique que la commission finances propose un montant de 1 000 €.

Maxime MALJOURNAL précise que la manifestation était superbe même si le public n'a pas répondu présent du fait notamment de la météorologie.

Vote : 13 voix pour, 1 abstention (Maxime MALJOURNAL, membre de l'Harmonie l'Arène).

10. PROPOSITION D'ACHAT POUR LE BAR RESTAURANT.

M. le Maire présente au conseil municipal une proposition d'achat du bar restaurant par la SASU « le Bistrot de la gare » représentée par M. Franck BERGDOLL, ancien gérant, d'un montant de 32 000 € pour les murs et le mobilier, la licence IV et les parcelles AB 352 et 353.

La commission finances propose la contre-offre suivante :

- 110 000 €, uniquement pour le bien immobilier situé sur la parcelle AB 352 et le mobilier de restauration actuellement dans les locaux.
- la parcelle cadastrée AB 353 reste propriété de la commune.
- la licence IV reste propriété de la commune et pourra être mise à disposition de l'exploitant selon des modalités à définir.
- un mois de délai pour une réponse à cette offre.

Vote : pour à l'unanimité.

11. RYTHMES SCOLAIRES.

Philippe REVEL indique que le Président de la République a fait part de sa volonté de permettre un retour au rythme scolaire des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école.

Le conseil des ministres du 22 juin 2017 a entériné cette décision dont le décret devrait paraître dans quelques jours au Journal Officiel.

Il précise qu'une enquête récente auprès des parents d'élèves de Virieu le Grand a donné un résultat largement majoritaire pour le retour à la semaine de 4 jours (53 familles : 40 pour, 7 contre et 6 sans réponse), que 2 professeurs des écoles sont pour et 2 s'abstiennent. Un conseil d'école exceptionnel aura lieu le jeudi 29/06/2017 à 18h30 et il est envisagé que les jours d'école soient les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h15.

Vote pour le retour à la semaine de 4 jours aux horaires énoncés ci-dessus : pour à l'unanimité.

12. CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER.

M. le Maire indique au conseil municipal qu'en raison d'un surcroît d'activité lié au déménagement de l'école de Sorémont, au relevé annuel des compteurs d'eau et aux congés annuels des agents, il est nécessaire de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'ouvrier polyvalent à temps complet à raison de 35 heures de travail hebdomadaire.

Christine BRUYAT indique qu'un effort devra absolument être fait sur le nettoyage des rues et sur le désherbage dans la commune, en particulier au cimetière.

Vote : pour à l'unanimité.

13. QUESTIONS DIVERSES

1°) Maxime MALJOURNAL souligne sa très grande satisfaction de voir avec quelle rapidité les Viriolans se sont appropriés les TRIMAX. Ce nouveau moyen de collecte ayant seulement une dizaine de jours d'existence sur notre secteur, tout le monde a très vite joué le jeu et les CSE sont à ce jour propres et très utilisés. Il souligne le civisme des Viriolans sur le sujet.

Il précise que quelques points ont débordés (notamment le tri sélectif) mais c'est un signe très positif et on peut dire que ces CSE ont été victimes de leur succès. Certains réglages ne sont pas encore optimums. En effet, les chauffeurs doivent repérer ces nouveaux lieux de ramassage et la CC Bugey Sud doit gérer le double système de collecte tant que l'ensemble du territoire n'est pas équipé. Nous avons vu certains jours les camions passer à certains endroits et en oublier d'autres donc sans doute quelques ajustements seront encore nécessaires. De même lorsque les points en attente seront terminés le système sera mieux équilibré (actuellement celui de Dynacité se reporte sur celui de la gare par exemple).

Maxime MALJOURNAL remercie les conseillers municipaux ainsi que les habitants qui ont surveillé le taux de remplissage des CSE, ce qui a permis à la mairie de prévenir la CC Bugey Sud pour, en général, dès le lendemain, faire effectuer une collecte de réajustement. Donc merci aux personnes qui s'impliquent.

Concernant le point « Dynacité » rue du Coter : le conseil d'administration de Dynacité du 15 juin dernier a validé une convention tri-partite (Dynacité, CC Bugey Sud, Commune) pour l'implantation du point de collecte sur leur terrain. Les travaux pourront démarrer très rapidement et le point devrait être disponible avant la mi-juillet.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour la signature de cette convention.

Vote : pour à l'unanimité.

2°) Yves WITKOWSKI demande s'il est possible d'indiquer des horaires pour le dépôt des ordures ménagères dans les Trimax et notamment pour les bouteilles en verre.

Maxime MALJOURNAL indique qu'une demande sera faite à la CC Bugey Sud afin d'apposer des panneaux « silence » au niveau des containers à verres.

3°) Florent PAILLÉ demande si « un nouveau camping » s'est installé au-dessus de la cascade de Clairefontaine car une caravane est en stationnement depuis plusieurs jours et des soirées musicales y sont organisées. M. le Maire répond que la gendarmerie en a été informée.

4°) Christine BRUYAT demande où en sont les problèmes liés aux Trimax de la maison médicale.

Maxime MALJOURNAL indique qu'une rencontre a eu lieu et que chaque partie est restée sur ses positions.

5°) Christine BRUYAT demande des informations sur la vente de l'école de Sorémont. Le Maire répond que cela sera à l'ordre du jour d'un conseil municipal fin juillet et confirme que les 3 couples d'acheteurs sont toujours intéressés. Jacqueline ROSSI précise que l'un des couples a visité dernièrement l'école, accompagné d'un architecte et d'un géomètre.

14. INFORMATIONS DIVERSES.

M. le Maire indique qu'un conseil municipal aura sans doute lieu fin juillet.

La séance est levée à 20h55.